



MARCHÉ DE NOËL DE PETIT-CAUX

13, 14 et 15 décembre 2024

FORMULAIRE DE PRÉINSCRIPTION

À retourner par mail : proximite@mairie-petit-caux.fr

Ou par courrier à : Mairie de Petit-Caux - Pôle Proximité - 3 rue des Val des Comtes 76370 PETIT-CAUX



IDENTIFICATION DU CANDIDAT :

Madame, Monsieur,

NOM : Prénom :

Adresse : N° Rue :

Code Postal : Ville :

Mail :@.....

Téléphone - *actif pendant le Marché de Noël* :

Site internet :

CANDIDATURE EN QUALITÉ DE :

Artisan Producteur Artiste Association Commerçant Autres :

Dénomination sociale : N° de SIRET :

Adresse : N° Rue :

Code Postal : Ville :

LISTE DES PRODUITS ET ARTICLES À LA VENTE :

Cocher les cases correspondantes aux produits mis en vente.

En cas de produits et articles multiples, veuillez numéroter par ordre d'importance :

Vins et spiritueux Bougies/Senteur Décoration/Arts de la table Bijoux

Décoration de Noël Foodtruck Jeux/Jouets Textiles

Articles de paris (ceintures, écharpes...) Alimentation/Restauration

Autres (merci de préciser) :

NATURES DES PRODUITS OU ARTICLES VENDUS

Produits ou articles issus de votre production artisanale.

Produits ou articles issus du commerce d'artisanat qui ne provient pas de votre production.

Produits ou articles issus du commerce industriel.

Fourchette de prix des produits ou articles proposés à la vente :

Minimum : Maximum : €

Animations prévues (création sur place par exemple) : Oui Non

Si oui, préciser :

.....
.....

Informations complémentaires :

.....
.....

BESOINS SPÉCIFIQUES :

Taille du chalet : 3 mètres 4 mètres

Foodtruck : mètres longueur X mètres largeur

Puissance électrique nécessaire : Watt

LISTE DES DOCUMENTS À FOURNIR IMPÉRATIVEMENT AVANT LE 30 SEPTEMBRE 2024

Tout dossier incomplet ou hors délai ne sera pas étudié.

- Formulaire de candidature complété et signé,
- Pièce d'identité avec photographie (*carte nationale d'identité, permis de conduire...*),
- Carte de commerçant non sédentaire,
- Extrait d'inscription au Registre du Commerce datant de moins de 3 mois, ou les statuts de l'association déposés en préfecture avec l'extrait de parution au Journal Officiel,
- Attestation d'assurance couvrant la responsabilité civile professionnelle ou l'attestation d'assurance de l'association,
- Pour les producteurs** : certificat d'assujettissement au régime de protection sociale des personnes non salariées agricoles (MSA)

J'atteste sur l'honneur l'exactitude de l'ensemble des renseignements fournis dans mon dossier de candidature.

Fait à : Le :

Signature :

TARIFS 2023 (Délibération du Conseil Municipal du 06 juillet 2023)

<u>Chalets- 3 mètres pour les 3 jours, électricité incluse</u>	30,00 €
<u>Chalets- 4 mètres pour les 3 jours électricité incluse</u>	40,00 €
<u>Emplacement au mètre linéaire pour les 3 jours</u>	5,00 €
<u>Foodtruck pour les 3 jours</u>	20,00 €

NOTA : Les dossiers incomplets, approximatifs ou ceux qui parviennent après le 30 septembre ne seront pas pris en considération, même si le demandeur a bénéficié d'une autorisation l'année précédente. Il en sera de même si les créances échues sont impayées.

Après contrôle des divers documents et le passage en Commission de sélection début octobre, un courrier de réponse vous sera adressé.

Ni un courrier de demande d'inscription, ni une demande de transmission du formulaire, ni son envoi, ni l'encaissement d'un règlement ne vaut admission au Marché de Noël de Petit-Caux.

Merci de bien vouloir lire et compléter soigneusement le présent formulaire. Veuillez noter que les réponses sont obligatoires et nécessaires au traitement de votre demande de pré-inscription pour le Marché de Noël.

Pour toute demande vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse suivante : dpd@cdg76.fr ou par téléphone au : 02.35.59.41.86. Les données recueillies dans ce formulaire sont destinées à la réalisation du traitement du Marché de Noël.

Ce traitement est basé sur le consentement des personnes concernées.

Les données ne sont destinées qu'à la Mairie de Petit-Caux et ne sont transmises à aucun tiers. Elles sont conservées pour la durée de la demande d'occupation du domaine public.

Conformément aux articles 15 à 22 du règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, l'opposition et de portabilité des données vous concernant. Pour exercer ces droits, nous vous invitons à contacter Monsieur le Maire à l'adresse indiquée ci-dessus. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne ou par voie postale à la CNIL.